

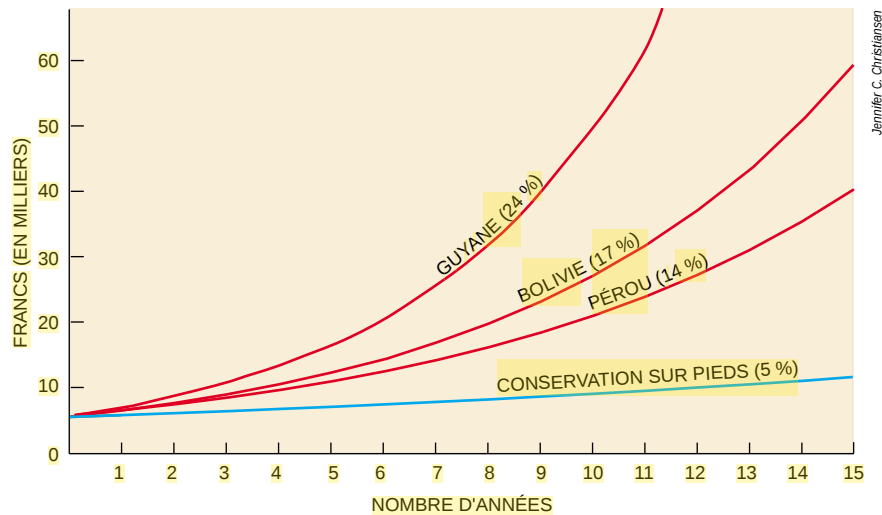
pas le manque à gagner d'une exploitation durable.

Des normes «vertes» favorisent effectivement la conservation de la forêt si leur respect coûte peu et s'il réduit vraiment la dégradation de l'environnement (une clause utile, par exemple, est l'interdiction de chasser les animaux de la forêt). Bien que la demande des consommateurs pour du bois «vert» soit encore faible, le marché de tels produits, avec un faible surcoût, pourrait être développé.

En attendant, restons prudents : les mesures les mieux intentionnées peuvent avoir pour seul résultat une accélération de la dégradation des forêts tropicales. Les écologistes doivent s'y résoudre : la gestion durable des forêts tropicales n'est pas pour demain. La logique économique et la faiblesse de la plupart des États des pays en développement sont des obstacles difficiles à surmonter.

Malgré ce constat pessimiste, nous faisons quelques propositions. En premier lieu, le remplacement des arbres coupés et la protection de la diversité biologique ne sont pas rentables aux taux d'intérêt élevés pratiqués dans les pays en développement, mais elles le deviendraient si des banques de développement ou des investisseurs motivés prêtaient à faible taux aux sociétés forestières. On pourrait aussi encourager la création de réserves dans les concessions exploitées et à leur périphérie. La surveillance de telles réserves, peu coûteuse, contribuerait à la conservation de la biodiversité. Plutôt que de simplement maintenir la couverture forestière, ces zones protégées permettraient de conserver la quasi-totalité des espèces qu'abrite la forêt, ainsi que des arbres âgés. L'idéal serait que ces terres soient voisines d'autres forêts intactes. Pour minimiser le coût, nous proposons de choisir des parcelles non exploitables, situées sur des pentes trop raides ou dans des forêts modérément exploitées dans le passé.

Bien sûr, les sociétés forestières s'opposeraient probablement à la création de ces réserves, même si elles étaient établies sur les terres les moins productives de leurs concessions. Le gouvernement bolivien s'est attaqué à ce problème par une incitation financière : il a créé une taxe forfaitaire d'exploitation (d'environ six francs par hectare et par an), dont sont exemptées les zones déclarées non exploitées par les forestiers.



4. LE PROFIT apporté par une récolte rapide des arbres et l'investissement des produits aux taux d'intérêt réels pratiqués dans les pays en développement (en rouge) est bien supérieur à celui de la conservation des arbres sur pieds (en bleu).

Ces zones peuvent atteindre 30 pour cent d'une concession. Cette mesure devrait encourager les exploitants à protéger leurs terres de faible valeur commerciale, et elle les habituera peut-être à l'idée de réserves environnementales.

Dans des forêts comme celle de Chimanes, où l'exploitation incontrôlée est sélective et où le défrichement est faible, le *statu quo* semble la meilleure des options disponibles. L'exploitation de la forêt de Chimanes se poursuivra probablement longtemps encore après l'épuisement de l'acajou : les pratiques actuelles de récolte sélective d'un grand nombre d'espèces commerciales, à raison d'une ou deux essences à la fois, pourrait durer plusieurs décennies. Le défi pour les protecteurs de l'environnement n'est pas tant de convaincre les sociétés forestières de pratiquer une exploitation durable, mais plutôt de protéger les forêts âgées tant qu'il en reste encore.

En outre, même si toute la forêt tropicale était exploitée de façon durable, elle resterait menacée. L'expansion des terres agricoles, le développement des routes et la colonisation sont, chacun, un danger considérable pour les forêts tropicales. La réduction des destructions associées serait plus efficace que la réorganisation de la production de bois.

Aucune solution miracle ne garantira la survie des forêts tropicales. Même nos propositions, notamment la création de réserves, seront inapplicables si, les ressources se raréfiant ou la demande augmentant, les forestiers exploitent les zones aujourd'hui non rentables. Cette proposition est toutefois applicable aujourd'hui, et elle aurait des conséquences immédiates en protégeant les forêts âgées. En outre, elle repose sur de simples restrictions des zones exploitées, faciles à contrôler et peu coûteuses, et non sur des règles techniques complexes d'exploitation.

Richard RICE est directeur à Conservation Internationale, à Washington. Raymond GULLISON est professeur au Collège impérial de Londres. John REID travaille à Conservation Internationale.

C.W. CLARK, *The Economics of Overexploitation*, in *Science*, vol. 181, n° 4100, pp. 630-634, 17 août 1973.

Jeffrey R. VINCENT, *The Tropical Timber Trade and Sustainable Development*, in *Science*, vol. 256, pp. 1651-1655, 19 juin 1992.

R.E. GULLISON, S.N. PANFIL, J.J. STROU-

SE et S.P. HUBBELL, *Ecology and Management of Mahogany (Swietenia macrophylla King) in the Chimanes Forest, Beni, Bolivia*, in *Botanical Journal of the Linnean Society*, vol. 122, n° 1, pp. 9-34, septembre 1996.

A.F. HOWARD, R.E. RICE et R.E. GULLISON, *Simulated Financial Returns and Selected Environmental Impacts from Four Alternative Silvicultural Prescriptions Applied in the Neotropics : A Case Study of the Chimanes Forest, Bolivia*, in *Forest Ecology and Management*, vol. 89, n°s 1-3, pp. 43-57, 1^{er} décembre 1996.